

Réforme de l'imposition des entreprises III nécessaire pour notre compétitivité

Berne, le 22 septembre 2014

Communiqué de presse

Réforme de l'imposition des entreprises III nécessaire pour notre compétitivité

Le PLR veut une réforme rapide et une égalité des chances à l'international

Le Conseil fédéral a présenté aujourd'hui son projet de loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III. Pour la Suisse, sa compétitivité fiscale est en jeu. Afin de garantir cette dernière à l'avenir, le PLR. Les Libéraux-Radicaux veut limiter la réforme aux mesures essentielles. L'égalité des chances doit être valable dans la concurrence internationale. Les nombreuses entreprises internationales sises en Suisse doivent pouvoir y rester, au risque sinon de perdre de nombreuses places de travail. C'est pourquoi la sécurité dans la planification et la sécurité juridique doivent rapidement aboutir.

La réforme de l'imposition des entreprises III doit remplacer les sociétés à statut particulier par des instruments acceptés sur un plan international. Il est central pour le PLR. Les Libéraux-Radicaux que la compétitivité fiscale de la Suisse reste garantie. Les entreprises internationales sont d'une grande importance économique pour la Suisse, car elles livrent des recettes fiscales considérables et créent des emplois.

Réforme rapide avec accent sur l'essentiel

Une inaction coûterait trop chère à la Suisse, car cela pousserait les entreprises internationales à déménager. La réforme est urgente, car tout retard crée une insécurité juridique ainsi qu'une insécurité dans la planification. C'est pourquoi, la réforme doit être limitée aux points essentiels qui peuvent assurer l'attractivité de la Suisse dans le contexte international : box de licence, une déduction des intérêts sur les fonds propres de sécurité, l'abolition du droit d'émission sur le capital propre ainsi qu'une solution transitoire pour les sociétés ("Step-up").

Au lieu de nouveaux impôts: miser sur les excédents structurels

Les répercussions financières de la réforme de l'imposition des entreprises III vont être limitées grâce à ces mesures compensatoires ciblées. Néanmoins, de nombreux cantons se verront bien contraints d'adapter leur taux d'impôts sur le bénéfice. Une répartition des recettes conforme entre la Confédération et les cantons peut équilibrer cela, d'autant plus que les impôts sur les bénéfices des entreprises contribuent depuis des années de plus en plus pour les recettes fédérales. Les pertes fiscales éventuelles doivent donc être financées au travers des excédents structurels du budget fédéral et non, comme le veut le Conseil fédéral, au travers de nouveaux impôts.

Réforme de l'imposition des entreprises III nécessaire pour notre compétitivité

Liberté, cohésion et innovation – **par amour de la Suisse**

Contact:

› Philipp Müller, Président PLR, Les Libéraux-Radicaux, 079 330 20 79

› Jean-René Germanier, Conseiller national, 079 628 66 20

› Pia Guggenbühl, Cheffe de la communication, 079 566 60 10

› Aurélie Haenni, Porte-parole Romandie, 079 315 78 48